



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Délibération n°007/2024

OBJET : Convention – Transmission des actes soumis au contrôle de légalité

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt et un Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le quinze Mars précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Absent : LAMBERT Adrien

Absent excusé :

Procuration :

Secrétaire de séance : DESALMAND Nadège

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} Janvier 2022, les collectivités ont l'obligation de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme transmises par voie électronique. Ce nouveau cadre réglementaire entraîne l'évolution des modalités de transmission des actes au contrôle de légalité.

La commune de Scientrier a déjà signé une convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes mais ladite convention excluait la plupart des actes individuels d'urbanisme. Il est désormais possible (non obligatoire pour les communes de – de 3 500 habitants) de télétransmettre au contrôle de légalité les décisions et dossiers relatifs aux autorisations individuelles d'urbanisme par le biais du canal PLAT'AU. Pour ce faire, il convient de signer une convention remplaçant la convention antérieure en ce qui concerne le transfert des actes, et incluant le transfert des actes d'urbanisme (Interface PLAT-AU-@ctes).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la conclusion d'une convention avec M. le Préfet de Haute-Savoie pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, telle qu'annexée à la présente ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire de signer la dite convention ;
- **CHARGE** Madame le Maire de suivre cette affaire ;

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme

Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

